CONSEIL MUNICIPAL DE VILLEBAROU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 10 SEPTEMBRE 2018

Nombre de conseillers en exercice : 23

L'an deux mille dix-huit, le lundi dix septembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de la commune de Villebarou, dûment convoqué par courriel en date du six septembre deux mille dix-huit, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil de Villebarou, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, Maire.

DECISIONS N° 2018-49 à 2018-55 DELIBERATIONS N° 2018-82 à 2018-86

Membres titulaires présents :

MASSON Philippe, BUCCELLI Laurence, CREUZET Mario, VESIN Martine, BARRÉ Philippe, LE PALABE Katia, RICTER Violette, COUPPÉ Michel, BAUCE Annie, BUREAU Marc, MESRINE Christine, POIRRIER Dominique, PINTO DOS SANTOS Fatima, ARNOULT Jérôme, DESROCHES Laurence, PAJOT Nadia, KERGROACH Samuel, BÉDU Jean-Sébastien, ÉPIAIS Christine, GILLET Paul, PETIT Perrine, MASSON Armelle.

Conseillers absents excusés: BIGOT Thierry,

Conseillers ayant donné pouvoir : BIGOT Thierry à MASSON Philippe,

ÉPIAIS Christine a été élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint¹, Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

* * * * * * * * *

¹ Conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT, la majorité des membres en exercice, plus de la moitié, doit assister à la séance.

Ordre du Jour

1.	Appr	robation du compte-rendu de la séance du lundi 02 juillet 2018	3
2.		sions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT)	
		BÂTIMENTS	
	2.1.1.	1 1	
	2.1.2.	\mathbf{J}	
	2.1.3.	\mathbf{J}	
		et de Protection de la Santé /SOCOTEC CONSTRUCTION	
	2.1.4.		
	2.2	de tennis couvert/BIGOT VOIRIES ET RÉSEAUX	
		DE-2018-50 : Création d'un cheminement Chemin de Lavardin/Mission de maîtrise d'œuvre	4
	2.2.1.	/ARCAMZO	4
	2.2.2.		4
	۷.۷.۷.	/ARCAMZO	1
	2.3.	MARCHÉS PUBLICS	
		DE-2018-55 : Certificat de signature électronique/ATLINE SERVICES	
	2.5.11	BE 2010 33 1 Continuate de Signature dicertonique/111211 (2 S210 1 Tells	
3.	DL-2	2018-82 : DOMAINE ET PATRIMOINE/Nouvelle dénomination de la place devant la Mairie.	5
4.	DL-2	2018-83 : VOIRIE ET RESEAUX/Approbation du projet d'aménagements de sécurité sur	
	diver	ses voiries communales et attribution du marché de travaux	5
5.	DL-2	2018-84: VIE DU TERRITOIRE/Bibliothèque/Désaffectation d'ouvrages	6
6.	DL-2	2018-85 : SPORTS/3 S/Tarifs pour le séjour Nature à Center Parcs du 09 au 11 octobre 2018	6
7	DI 1	2018-86 : ENFANCE JEUNESSE/Accompagnement à la scolarité/Modification du règlement	
7.		ieurieurieur	7
	men	ICUI	•• /
8.	Rapp	oorts de la Communauté d'Agglomération de Blois et des instances intercommunales	7
	8.1.	Rapport d'activité et compte administratif de la Communauté d'Agglomération de Blois, du CIAS o	du
		blaisois/Année 2017blaisois/Année 2017	
		Conseil communautaire du 12 juillet 2018 à St Bohaire	
		Rapport des commissions diverses et instances intercommunales	
	0.5.	rapport des commissions diverses et instances intercommunates	,
9.	Rapp	oorts des compétences communales	8
	9.1.	Pouvoirs de police du Maire	Q
	9.1.1.	<u>*</u>	0
	J.1.1.	élaboration du futur Plan Particulier d'Intervention	8
	9.2.	Affaires Générales	
	9.2.1.		
	9.2.2.		
		Urbanisme	
	9.3.1.		
	9.3.2.		0
		PADD et diaporama synthétique mis à disposition en mairie et également consultables sur la plate	
		forme OCTOPUS d'Agglopolys	
	9.3.3.	PLUi-Plan Local d'Urbanisme Intercommunal/Exposition en mairie du 24 septembre au 20 octob	
		2018	
	9.3.4.	Déclarations d'intention d'aliéner	
		Voirie et Réseaux	
	9.4.1.		
	9.4.2.	Achèvement des travaux de la rue du Moulin	9

9.4.3. Cheminement Chemin de Lavardin/Lancement prochainement de la consultation pour la réal	
des travaux	
9.5. Affaires sociales	
9.5.2. Inauguration du monument aux Morts le samedi 29 septembre 2018 à 11h00	
9.5.3. Intervention de la gendarmerie le mardi 2 octobre 2018 à 20h/Prévention des cambriolages	
9.5.4. Repas des Aînés le dimanche 11 novembre 2018/Inscriptions	
9.5.5. Information célébration des mariages	
9.6. Vie du territoire	
9.6.1. Fête Nationale du samedi 14 juillet 2018/Bilan	
9.6.2. Concours local de maisons fleuries/Bilan	
9.6.3. Ludothèque et Bibliothèque/Activités d'été/Bilan	
9.6.4. Forum des animations municipales et des associations le samedi 8 septembre 2018/Bilan	
9.6.5. Lecture publique le 7 septembre 2018 à 20h30/Annie BRAULT-THÉRY	
9.6.6. Projection du film « Courjumelle » le samedi 15 septembre 2018 à 15h et 20h30	
9.6.7. Concert de jazz Quartet Cyril PARMENTIER le samedi 29 septembre 2018 à 21h	
9.6.8. Festival de Magie du 5, 6 et 7 octobre 2018/Présentation du programme	
9.6.9. Exposition en mairie à l'occasion du centenaire de la Guerre 14-18	
9.6.10. Informations diverses	
9.6.11. Extraction de miel le 22 septembre 2018	
9.7. Sports	
9.7.1. Salle des Jeunes/Camp « Xtrem Aventure » du 9 au 13 juillet 2018/Bilan	
9.7.2. Villebarou Plage 2018/Bilan	
9.7.3. 3 S – Sports Santé Séniors/Reprise des activités	
9.7.4. Défi inter-entreprises le vendredi 21 septembre 2018	
9.8. Affaires scolaires	
9.8.1. Rentrée 2018-2019/Nouveaux horaires des écoles	
9.8.2. Rentrée 2018-2019/Effectifs et équipe enseignante	
9.8.3. Pot de rentrée des enseignants le jeudi 27 septembre 2018 à 18h	
9.9. Enfance Jeunesse	
9.9.1. ALSH et Salle des Jeunes/Activités et séjours de l'été 2018/Bilan	
9.9.2. Accompagnement à la scolarité/Bilan de l'année 2017-2018	
9.9.3. EMA et EMS/Rentrée 2018-2019	13
9.10. Marchés	
9.10.1. Marché d'automne et Troc Plantes le samedi 13 octobre 2018	
9.11. Personnel	
9.11.1. Actualité concernant le personnel municipal	
10. Démocratie participative	13
10.1. Comités consultatifs	
10.1.1. Nature et Environnement/Réflexions en cours	
10.1.2. Innovation sociale/Réflexions en cours	
10.1.2. Innovation sociale Reflexions en cours	
10.2. Conseil des Sages/Réflexions en cours	
10.4. Cercle des bénévoles/Réflexions en cours	
11. Informations diverses	1 4

1. Approbation du compte-rendu de la séance du lundi 02 juillet 2018

Rapporteur: Monsieur Philippe MASSON

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 02 juillet 2018.

* * * * * * *

2. Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT)

Le Conseil Municipal prend acte de l'ensemble des décisions prises dans le cadre des attributions déléguées au Maire, dans le respect des dispositions de l'article L2122-22 du CGCT et en application de la délibération n°DL-2016-4 du 21 mars 2016.

2.1. BÂTIMENTS

Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

2.1.1. DE-2018-49 : Ecole élémentaire/Remplacement de porte/GILMAR

Objet de la décision : Fourniture et pose d'une porte de secours « anti panique » TECH'ALLIS à l'école élémentaire Jacques PRÉVERT

Prestataire: GILMAR – 41120 Chailles

Pour la somme de 4 280€ HT soit 5 136€ TTC.

2.1.2. DE-2018-52 : Maison des jeunes/Attribution de la mission de Contrôle Technique/APAVE

Objet de la décision : Mission de Contrôle Technique dans le cadre de la construction de la Maison des Jeunes Prestataire : APAVE – 41 260 La Chaussée Saint-Victor

Pour la somme de 4 900€ HT soit 5 880€ TTC.

2.1.3. DE-2018-53 : Maison des jeunes/Attribution de la mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé/SOCOTEC CONSTRUCTION

<u>Objet de la décision</u> : Mission de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé dans le cadre de la construction de la Maison des Jeunes

Prestataire: SOCOTEC CONSTRUCTION - 41 000 Blois

Pour la somme de 2 300€ HT soit 2 760€ TTC.

2.1.4. DE-2018-54 : Attribution du marché de remplacement et remise à niveau de l'éclairage du terrain de tennis couvert/BIGOT

Objet de la décision : Remplacement et remise à niveau de l'éclairage du terrain de tennis couvert

Prestataire: BIGOT – 41 000 Blois

Pour la somme de **9 485,99€ HT** soit **11 383,19€ TTC.**

*_*_*_*_*_

2.2. VOIRIES ET RÉSEAUX

2.2.1. DE-2018-50 : Création d'un cheminement Chemin de Lavardin/Mission de maîtrise d'œuvre/ARCAMZO

<u>Objet de la décision</u> : Mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un cheminement aménagé réservé aux vélos et piétons, en marge du Chemin de Lavardin.

Prestataire: ARCAMZO – 41120 Cellettes

Pour la somme de 4 845€ HT soit 5 814€ TTC.

Rapporteur: Monsieur Philippe MASSON

Rapporteur: Madame Laurence BUCCELLI

2.2.2. DE-2018-51 : Aménagements de sécurité routière/Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre/ARCAMZO

Objet de la décision : Fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre,

Prestataire: ARCAMZO – 41120 Cellettes

Pour la somme de 14 243€ HT.

*_*_*_*_*_

2.3. MARCHÉS PUBLICS

2.3.1. DE-2018-55 : Certificat de signature électronique/ATLINE SERVICES

<u>Objet de la décision</u>: Fourniture d'un certificat de signature électronique pour une durée de 3 ans dans le cadre de la dématérialisation des marchés publics complète et obligatoire au 1^{er} octobre 2018.

Prestataire: ATLINE SERVICES - 75782 Paris Cedex 16

Pour la somme de 324.00€ HT soit 388.80€ TTC.

*_*_*_*_*_

3. DL-2018-82 : DOMAINE ET PATRIMOINE/Nouvelle dénomination de la place devant la Mairie

Rapporteur: Madame Laurence BUCCELLI

Par délibération n° DL-2017-61 du 15 mai 2017, le Conseil Municipal avait décidé de déplacer le monument aux morts pour l'implanter sur la place principale de Villebarou face à la Mairie, nécessitant au préalable le démontage d'une fontaine en pierre.

La suppression de cette fontaine sur cette place ne permet plus aujourd'hui de l'identifier comme étant la Place de la Fontaine et lui a ainsi fait perdre le sens de cette appellation.

La dénomination des rues et des places publiques relevant de la compétence du conseil municipal en tant qu'il règle par ses délibérations les affaires de la commune, il est proposé de changer le nom de cette place.

Ainsi, en vue de situer facilement cette place sur le territoire de la commune, il est proposé de la dénommer « Place de la Mairie » puisqu'elle y fait face.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De renommer Place de la Mairie l'espace public identifié jusqu'à ce jour comme Place de la Fontaine,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes démarches et formalités consécutives à ce changement de nom.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reçue en préfecture le 13 septembre 2018

4. DL-2018-83 : VOIRIE ET RESEAUX/Approbation du projet d'aménagements de sécurité sur diverses voiries communales et attribution du marché de travaux

Rapporteur: Madame Laurence BUCCELLI

Considérant la délibération n° DL-2016-04 du 21 mars 2016 autorisant, par délégation du Conseil Municipal, Monsieur le Maire de Villebarou à prendre toute décision concernant la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de 209 000 € HT,

Un projet d'aménagements de sécurité a été initié sur diverses voies de la commune, un maître d'œuvre recruté, et une consultation organisée pour la réalisation des travaux lancée en la forme d'un marché à procédure adaptée.

Pour rappel, les travaux envisagés poursuivent l'objectif d'améliorer la sécurité routière par la création d'aménagements dédiés en 7 secteurs situés :

- Chemin de Lavardin
- Rue des Chaumettes
- Rue de la Croix Collinet
- Rue Maurice Pasquier
- Allée du Parc
- Route de la Chaussée Saint Victor

Le résultat des offres reçues à l'issue la consultation faisant apparaître un montant de travaux supérieur à l'estimation initiale, et plus précisément, au seuil de la délégation consentie au maire par le Conseil Municipal, il convient en conséquence que le Conseil Municipal se prononce sur ce projet et décide de l'attribution du marché de travaux.

Après présentation du projet,

Et sur proposition de la commission Marchés Publics réunie en date du 12 juillet 2018,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser le projet exposé relatif à la réalisation d'aménagements de sécurité ;
- D'attribuer le marché de travaux à la société COLAS, située à La Chaussée Saint-Victor, aux conditions fixées par bordereau de prix unitaire et selon une estimation à hauteur de 225 091,73€ HT, soit 270 110,08 TTC ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, à signer tout document relatif à cette affaire.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reçue en préfecture le 13 septembre 2018

5. DL-2018-84: VIE DU TERRITOIRE/Bibliothèque/Désaffectation d'ouvrages

Rapporteur: Madame Martine VESIN

La bibliothèque municipale de Villebarou procède régulièrement à un bilan de ses collections en vue de leur actualisation, de leur suivi, et d'une réactualisation des fonds.

Cette opération, appelée « désherbage », indispensable à la bonne gestion des fonds, concerne :

- les documents en mauvais état physique dès lors que leur réparation s'avère impossible ou trop onéreuse,
- les documents au contenu périmé et n'offrant pas aux lecteurs le dernier état de la recherche,
- les ouvrages en nombre d'exemplaires devenu trop important par rapport aux besoins,
- les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Les documents retirés des collections doivent être désaffectés des inventaires. Une fois transférés dans le domaine privé de la commune, ils peuvent être licitement détruits ou aliénés.

Par délibération n°DL-2013-155 2 décembre 2013, la municipalité a autorisé la désaffectation des ouvrages concernés des fonds communaux et accepté le principe que certains de ces documents soient vendus à des particuliers au tarif unitaire de 0.50 euros, à l'occasion de manifestations communales.

Afin de compléter cette disposition, il convient de pouvoir autoriser le don à certaines institutions ou associations à but non lucratif ou à vocations éducative, culturelle ou caritative en France comme à l'étranger, ou à titre exceptionnel à des tiers ayant un projet à but social ou humanitaire.

Et de préciser que les ouvrages au contenu périmé, très abîmés et sales, contenant des informations inexactes, pour lesquels il ne peut être envisagé ni dons à des associations, ni vente aux particuliers, puissent être détruits sans délai.

Après cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la désaffectation régulière d'ouvrages répondant aux caractéristiques présentées ci-dessus ;
- Que ces ouvrages désherbés puissent faire l'objet, selon leur état et l'intérêt de leur contenu laissé à l'appréciation du responsable de la bibliothèque :
 - D'une mise en vente auprès de particuliers au tarif de 0.50 euros par unité, à l'occasion de manifestations communales ;
 - De dons à des entités à but non lucratif et à vocations éducative, culturelle ou caritative, ou présentant un projet d'intérêt social ou humanitaire qui en expriment la demande ;
- De destruction au besoin, lorsque ces ouvrages ne peuvent plus être valorisés par la vente ou le don.

Et prend acte que cette délibération remplace désormais celle n°DL-2013-155 du 2 décembre 2013.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reçue en préfecture le 13 septembre 2018

6. DL-2018-85 : SPORTS/3 S/Tarifs pour le séjour Nature à Center Parcs du 09 au 11 octobre 2018

Rapporteur: Monsieur Philippe BARRÉ

Afin de découvrir de nouvelles activités, de proposer un moment de vie en groupe en dehors du cadre habituel des séances des 3 S, et de profiter d'un temps de détente, le pôle Sports propose aux membres de l'activité 3S Sport – Santé – Séniors un séjour Nature à Chaumont-sur-Tharonne, du mardi 09 au jeudi 11 octobre 2018.

La municipalité propose de demander une participation de 70 € à chaque participant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'appliquer un tarif de 70 € par personne pour participer au séjour Nature proposé aux 3 S du 09 au 11 octobre 2018.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reçue en préfecture le 13 septembre 2018

Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire, communique un coût total du séjour de 3 734€, et signale que 16 séniors participent à ce projet.

7. DL-2018-86 : ENFANCE JEUNESSE/Accompagnement à la scolarité/Modification du règlement intérieur

Rapporteur: Madame Katia LE PALABE

Considérant la délibération n°DL-2018-58 du 22 mai 2018 approuvant le nouveau Projet Educatif de Territoire (PEdT) applicable pour la période 2018 - 2020,

Considérant que ce nouveau PEdT modifie le rythme des temps d'enseignements, périscolaires, ou d'accueil de loisirs. ...

Il convient de modifier en conséquence le règlement intérieur de l'Accompagnement à la scolarité.

Après présentation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver le nouveau règlement intérieur de l'Accompagnement à la scolarité effectif à compter de la rentrée scolaire 2018 -2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer ce document.

DÉLIBERATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reçue en préfecture le 13 septembre 2018

Suite au questionnement de Madame Armelle MASSON, Conseillère Municipale, Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, répond que l'enfant s'engage pour l'année auprès de l'Accompagnement à la Scolarité compte tenu des projets et de l'aide aux devoirs déployés sur toute la période.

8. Rapports de la Communauté d'Agglomération de Blois et des instances intercommunales

Rapporteur: Monsieur Philippe MASSON

8.1. Rapport d'activité et compte administratif de la Communauté d'Agglomération de Blois, du CIAS du blaisois/Année 2017

Monsieur Philippe MASSON, Maire, porte à la connaissance de tous, la réception le 26 juillet dernier du rapport retraçant l'activité d'Agglopolys pour l'année 2017 accompagné du compte administratif enregistré sur CD Rom.

Chaque élu a personnellement pu prendre connaissance de ce rapport accompagné de celui du CIAS, grâce à un exemplaire déposé à l'intention de chacun d'entre eux. Le compte administratif est quant à lui, consultable au bureau des Assemblées.

8.2. Conseil communautaire du 12 juillet 2018 à St Bohaire

Monsieur Philippe MASSON, Maire, informe qu'aucun point n'a été débattu concernant précisément la commune de Villebarou.

8.3. Rapport des commissions diverses et instances intercommunales

♦ VAL-ECO

Monsieur Michel COUPPÉ, membre de la commission, expose quelques points de la réunion du 26 juin :

- baisse de la collecte des ordures ménagères ;
- augmentation de la collecte des ordures sélectives ;
- mise en œuvre progressive d'une collecte d'amiante pour les particuliers : 6€ du m² ou 0,40€ le kilo, d'amiante rapporté ;
- compostage: 11 000 composteurs distribués depuis 1998 et 28 lombris-composteurs,
- des immeubles, des habitats partagés et des restaurants d'entreprises ont fait l'acquisition de composteurs pour leurs déchets alimentaires ;
- en 2020, création d'un centre de tri interdépartemental à Parcay-Meslay (37) qui va concerner 11 communautés de communes ;
- vente de compost le 07 avril : 1 123 sacs et 130 remorques de compost en vrac distribués. La prochaine vente aura lieu le 06 octobre de 8h30 à 12h30 à Fossé, au prix approximatif de 3€ le sac,
- portes ouvertes d'Arcante le 17 novembre, et Fête de la Récup' le 18 novembre à la salle du Jeu de Paume.

9. Rapports des compétences communales

9.1. Pouvoirs de police du Maire

9.1.1. Modification du périmètre de protection autour de la centrale nucléaire St Laurent des Eaux et élaboration du futur Plan Particulier d'Intervention

Monsieur Philippe MASSON, Maire, signale que les services de la Protection Civile et de l'Ordre Public de la Préfecture de Loir-et-Cher lui ont fait part de l'élargissement du périmètre de protection autour de la centrale nucléaire de St Laurent des Eaux, passant de 10 km à 20 km, englobant désormais des terres agricoles de Villebarou. De ce fait, les services de l'Etat ont proposé à la commune d'intégrer le nouveau Plan Particulier d'Intervention qui va être élaboré suite à ce changement de périmètre.

La commune n'étant impactée que pour une petite partie de terres situées en zone agricole qui n'inclut aucune zone habitée, Monsieur Philippe MASSON, Maire, a demandé à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher de ne pas intégrer la commune au nouveau Plan Particulier d'Intervention.

9.2. Affaires Générales

Rapporteur: Monsieur Philippe MASSON

Rapporteur: Monsieur Philippe MASSON

9.2.1. Cimetière/Achèvement des travaux d'aménagement de l'espace cinéraire

Monsieur le maire expose qu'afin de répondre à une demande croissante et de créer un site dédié au recueil ou à la dispersion de cendres, la création d'un nouvel espace cinéraire avait été initiée par décision n°DE-2017-75 en date du 15 septembre 2017. Les travaux ont été achevés fin août dernier. Ce nouvel espace offre en un lieu plus intimiste par sa forme semi-cylindrique, un nouveau jardin du souvenir et sa colonne du temps, 2 columbariums, dont un a été déplacé de l'ancien cimetière vers ce nouveau site, et un banc.

9.2.2. Programmation des travaux d'enlèvement des antennes de téléphonie mobile du château d'eau

Un projet de réfection suivie de fresques sur les murs du château d'eau est envisagé par la collectivité, indique Monsieur Philippe MASSON, Maire. Le démontage des antennes installées sur le réservoir étant une nécessité préalable aux travaux, de nombreux courriers avaient été adressés aux opérateurs de téléphonie mobile restés sans réponse jusqu'à fin août. 2 réunions sur site ont été sollicitées la semaine dernière par ces sociétés, dont une a déjà eu lieu, pour convenir des travaux de remise en état des lieux à opérer dans le cadre du démontage des antennes puisque celles-ci seront relocalisées sur un nouveau site à Blois. L'enlèvement des équipements de radio téléphonie devrait intervenir très prochainement et pour le moins d'ici la fin de l'année. Néanmoins, le prestataire en charge des travaux nous a informés d'une probable altération momentanée de la qualité du service de téléphonie pour les abonnées Bouygues Telecom et SFR du fait du délai entre le démontage des antennes à Villebarou et la mise en service du nouveau site.

Une consultation concernant la réparation et l'étanchéité des murs, ainsi que la réalisation d'une fresque, devrait être lancée très prochainement.

9.3. Urbanisme

Rapporteur: Madame Laurence BUCCELLI

9.3.1. Aménagement cœur de bourg/Point sur l'avancement du projet

Madame Laurence BUCCELLI, Adjointe au Maire, informe que le maître d'œuvre Safege, en collaboration avec Tendre Vert, a présenté un diagnostic auprès des élus. Deux choix de scénarios ont été retenus et feront l'objet d'une présentation d'esquisses aux élus le 25 septembre.

9.3.2. Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi HD d'Agglopolys – PADD et diaporama synthétique mis à disposition en mairie et également consultables sur la plate-forme OCTOPUS d'Agglopolys

Madame Laurence BUCCELLI, Adjointe au Maire, explique que les élus sont invités à s'exprimer sur le projet de PADD, document d'orientation qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du PLUi-HD.

Une délibération sera prise lors du conseil municipal du 15 octobre prochain. Elle devra indiquer les points qui font débat, qui questionnent, sur lesquels il n'y a pas de consensus voire qui ne sont pas compris, en vue d'une présentation de l'ensemble des remarques des communes lors du débat en conseil communautaire suivant.

Dans cette perspective, les élus ont reçu un mail les invitant à aller consulter dès maintenant tous documents utiles sur la plateforme OCTOPUS, et également disponibles sous format papier en mairie au service de l'urbanisme.

9.3.3. PLUi-Plan Local d'Urbanisme Intercommunal/Exposition en mairie du 24 septembre au 20 octobre 2018

Madame Laurence BUCCELLI, Adjointe au Maire, annonce une exposition en mairie sur le PLUi qui aura lieu en mairie du 24 septembre au 20 octobre 2018.

9.3.4. Déclarations d'intention d'aliéner

Le Droit de Préemption Urbain n'est pas exercé par la commune pour les biens suivants situés sur son territoire, et qui ont fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- Bâti sur terrain propre d'environ 2 505 m² situé 49 rue du Moulin, cadastré section AV n°111;
- Bâti sur terrain propre d'environ 555 m² situé 3 rue de la Mauvière, cadastré section AO n°26;
- Bâti sur terrain propre d'environ 735 m² situé 10 rue de la Croix Collinet, cadastré section AR n°13 ;

9.4. Voirie et Réseaux

Rapporteur: Madame Laurence BUCCELLI

9.4.1. Rapport annuel du service d'eau potable 2017/VEOLIA

Madame Laurence BUCCELLI, Adjointe au Maire, informe que le rapport annuel du service d'eau potable 2017 a été communiqué par VEOLIA le 26 juin dernier. Ce document peut être consulté en Mairie.

Au titre des données significatives, elle souligne la légère augmentation du prix du m³ passé de 2,71€ à 2,73€, calculé sur une moyenne de 120m³. Sur la commune, 11 nouveaux branchements sont comptabilisés sur 2017.

9.4.2. Achèvement des travaux de la rue du Moulin Rapporteur : Monsieur Jérôme ARNOULT

Monsieur Jérôme ARNOULT, Conseiller Municipal, précise que les travaux ont été réceptionnés. Le maître d'œuvre doit transmettre le procès-verbal de réception de travaux sur lequel a été émis des réserves.

9.4.3. Cheminement Chemin de Lavardin/Lancement prochainement de la consultation pour la réalisation des travaux

Madame Laurence BUCCELLI, Adjointe au Maire, fait savoir aux membres du conseil municipal que la consultation pour le marché de travaux sera lancée prochainement et qu'une subvention a été accordée par le département. Néanmoins, il ne sera pas possible de respecter l'échéance posée par le Conseil Départemental, le projet ayant nécessité plus de temps que prévu notamment en raison des acquisitions de terrains, et la collectivité ne sera pas en mesure de justifier d'une facture de travaux dans le délai imparti et dans le respect des procédures de marchés publics. Pour ces raisons, la collectivité va demander un report de la subvention.

9.5. Affaires sociales

Rapporteur: Monsieur Mario CREUZET

9.5.1. Plan canicule 2018/Bilan

Monsieur Mario CREUZET, Adjoint au Maire, annonce que 12 personnes ont été répertoriées et régulièrement contactées lors des fortes chaleurs de cet été. L'invitation, à se faire connaître, a été envoyé bien en amont du déclenchement du plan canicule. Le contact été établi 3 fois par semaine par téléphone, suivie d'une visite du policier municipal. Il déplore cependant malgré ces précautions, le décès début juillet, d'une personne de plus de 90 ans.

9.5.2. Inauguration du monument aux Morts le samedi 29 septembre 2018 à 11h00

Monsieur Mario CREUZET, Adjoint au Maire, rappelle que le monument a été déplacé place de la Mairie. La place, ainsi que le Monument aux Morts, seront inaugurés le 29 septembre en présence de personnalités ; s'en suivra un vin d'honneur.

Suite à la question de Monsieur Michel COUPPÉ, Conseiller Municipal, sur le maintien du marché, Monsieur Mario CREUZET, Adjoint au Maire, répond qu'il se déroulera près de l'église, que la rue sera fermée à la circulation et sécurisée par la gendarmerie.

Ce conseiller municipal demande également si les palmes seront apposées sur le Monument aux Morts pour la cérémonie, ce à quoi Monsieur Philippe MASSON, Maire, répond que les ornements ont été déposés chez un prestataire spécialisé, mais que le délai de remise en état étant très long, ils ne pourront pas être replacés pour l'inauguration.

9.5.3. Intervention de la gendarmerie le mardi 2 octobre 2018 à 20h/Prévention des cambriolages

Monsieur Mario CREUZET, Adjoint au Maire, informe d'une information de la gendarmerie, à la salle des fêtes, sur la prévention des cambriolages et des nouvelles méthodes de piratages monétaires. Il sensibilise l'assemblée sur l'intérêt de telles interventions, notamment en rappelant les 15 cambriolages survenus sur la commune en 2015.

Monsieur Philippe MASSON, Maire, annonce le départ de la gendarmerie d'Onzain/Herbault du Lieutenant NEBOUT, remplacé par la Lieutenante DAUVERGNE.

9.5.4. Repas des Aînés le dimanche 11 novembre 2018/Inscriptions

Monsieur Mario CREUZET, Adjoint au Maire, indique que les invitations seront distribuées dans toutes les boîtes aux lettres. Les personnes à partir de 66 ans et leur conjoint, sont conviées à faire parvenir leur inscription avant le 13 octobre. Les personnes, qui ne peuvent se déplacer au repas, se verront offrir un colis. Monsieur Mario CREUZET, Adjoint au Maire, annonce les animations qui seront présentées aux aînés pendant ce repas. Le repas sera précédé par la cérémonie du 11 novembre. Elle commémorera le centenaire de la fin de la guerre 14-18.

9.5.5. Information célébration des mariages

Monsieur Mario CREUZET, Adjoint au Maire, informe avec satisfaction que la célébration des mariages cet été a été opérée par 2 élus afin de libérer les agents habituellement mobilisés sur leur week-end.

Rapporteur: Madame Martine VESIN

9.6. Vie du territoire

9.6.1. Fête Nationale du samedi 14 juillet 2018/Bilan

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, dresse le bilan positif de la fête nationale du samedi 14 juillet, relevant d'abord les points positifs tels qu'un magnifique feu d'artifice, des gens contents, une buvette impeccable, la sécurité..., avant de faire état de points à améliorer pour l'année prochaine : recul de la zone de tir, demande d'un son multidirectionnel car le son n'était pas assez fort, arrêt du bal à 2h. En 2019, la fête nationale se déroulera le vendredi 12/07.

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, informe que les services techniques ont travaillé 92,5h cumulés sur l'organisation de la fête nationale. Elle adresse ensuite ses remerciements aux élus, aux agents mais également aux membres de la pétanque pour l'organisation de la buvette.

9.6.2. Concours local de maisons fleuries/Bilan

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, annonce que les inscriptions peuvent s'effectuer jusqu'au 30 septembre et comptabilise à ce jour 2 inscrits.

9.6.3. Ludothèque et Bibliothèque/Activités d'été/Bilan

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, présente le bilan de l'activité « sortie dans les squares » : très bonne fréquentation sur le mois de juillet, malgré les fortes chaleurs, avec une trentaine d'enfants, principalement de moins de 5 ans, baisse de fréquentation à partir du 15 août. Se pose donc la question de la poursuite de l'activité après cette date.

Madame l'adjointe au maire dresse ensuite le bilan de la bibliothèque avec une fréquentation en juillet d'environ 20 personnes à chaque ouverture les mercredis, pas de permanence le vendredi après-midi en raison de l'absence de fréquentation, et moins de 10 personnes le mardi ; en août les mardis et vendredis environ 8 personnes, bonne fréquentation les mercredis. Elle informe également des ouvertures supplémentaires pour la ludothèque les mardis, les après-midi de juillet, des journées et le vendredi matin au mois d'août.

9.6.4. Forum des animations municipales et des associations le samedi 8 septembre 2018/Bilan

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, rapporte la présence de 5 services municipaux et de 11 associations. La journée a généré une bonne fréquentation avec un flux continuel.

9.6.5. Lecture publique le 7 septembre 2018 à 20h30/Annie BRAULT-THÉRY

Une vingtaine de personne ont assisté à la lecture publique du Grand Meaulnes informe Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire.

9.6.6. Projection du film « Courjumelle » le samedi 15 septembre 2018 à 15h et 20h30

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, rappelle les horaires et les tarifs avant de préciser que la projection aura lieu à la salle des fêtes Raymond BILLAULT.

9.6.7. Concert de jazz Quartet Cyril PARMENTIER le samedi 29 septembre 2018 à 21h

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, rappelle l'horaire du concert et indique qu'il aura lieu à la salle des fêtes.

9.6.8. Festival de Magie du 5, 6 et 7 octobre 2018/Présentation du programme

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, présente l'organisation du Festival de Magie : le concours le 5, les 6 et 7 les galas, le tarif est de 16€ par adulte et de 10€ par enfant. Elle dévoile ensuite la programmation artistique.

Madame l'adjointe au maire, rapporte que la commission Loisirs-Culture souhaite offrir les places restantes à des structures dédiées aux enfants et adultes handicapés. Elle demande l'autorisation au conseil municipal. Monsieur Philippe MASSON, Maire, répond par la négative puisqu'une délibération aurait dû être prise préalablement au festival.

9.6.9. Exposition en mairie à l'occasion du centenaire de la Guerre 14-18

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, indique qu'à l'occasion du centenaire de la guerre une exposition sera installée dans les couloirs de la mairie, du 29 octobre au 30 novembre.

9.6.10. Informations diverses

Madame Martine VESIN, Adjointe au Maire, fait part d'autres informations :

- La salle que l'on désignait communément « ex halte-garderie » s'appellera désormais la « Salle du Savoir »,
- L'organisation d'une braderie à Blois 2 les 28 et 29/09.

9.6.11. Extraction de miel le 22 septembre 2018

Rapporteur Dominique POIRRIER

Monsieur Dominique POIRRIER, Conseiller Délégué, informe que la prochaine extraction de miel aura lieu le 22 septembre de 15h à 17h à la Maison de l'Enfance. La précédente extraction, qui s'est déroulée au mois de juin, avait permis de récolter environ 60 kilos de miel et a connu une bonne fréquentation.

9.7. Sports

Rapporteur : Monsieur Philippe BARRÉ

9.7.1. Salle des Jeunes/Camp « Xtrem Aventure » du 9 au 13 juillet 2018/Bilan

Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire, propose le visionnage de photos prises lors du camp Xtrem, auquel 12 enfants ont participé.

9.7.2. Villebarou Plage 2018/Bilan

Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire, dresse le bilan de la traditionnelle activité piscine et plage proposée l'été: 800 entrées réparties équitablement sur juillet et août, dont pour le mois de juillet 185 entrées pour l'ALSH, 190 entrées pour la Salle des Jeunes, 25 entrées pour les 3S, et pour le mois d'août 250 entrées pour l'ALSH, 150 entrées pour la Salle des Jeunes.

9.7.3. 3 S – Sports Santé Séniors/Reprise des activités

Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire, annonce la reprise des activités pour les 3S les mardis de 10h à 11h à partir du 17 septembre. Lors du forum des associations, 30 inscriptions ont été recensées.

9.7.4. Défi inter-entreprises le vendredi 21 septembre 2018

Monsieur Philippe BARRÉ, Adjoint au Maire, informe que la municipalité souhaite engager 2 équipes, une féminine et une masculine, lors du défi inter-entreprises du vendredi 21 septembre.

Rapporteur : Madame Katia LE PALABE

9.8.1. Rentrée 2018-2019/Nouveaux horaires des écoles

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, présente les nouveaux horaires des écoles et se satisfait d'avoir pu maintenir une pause méridienne suffisamment importante pour organiser deux services et permettre aux enfants de déjeuner dans de bonnes conditions ; les parents peuvent par ailleurs continuer à déposer et récupérer leurs enfants dans les 2 écoles, grâce à des horaires décalés :

	Lundi – Mardi – Jeudi - Vendredi
Ecole maternelle	8h40 à 11h55
Ecole maternene	13h40 à 16h25
Ecole élémentaire	8h30 à 11h45
	13h45 à 16h30

9.8.2. Rentrée 2018-2019/Effectifs et équipe enseignante

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, communique les effectifs des écoles :

- école maternelle : 98 enfants
 - dont 26 Petites Sections avec Mme NIVET, directrice de l'école, et Mme HUREAU pour la journée de décharge de direction ;
 - 25 Petites Sections/Moyennes Sections avec Mme VANNIER;
 - 23 Moyennes Sections/Grandes Sections avec M. GILLET, nouvel enseignant, et Mme COSTES;
 - 24 grandes sections Mme COSTES et Mme TEIGNE.
- école élémentaire : 150 enfants, soit un peu plus que l'an dernier,
 - dont 24 CP avec M. MAIGRET, directeur de l'école, et Mme MATHON pour la journée de décharge de direction
 - 23 CP/CE1 avec Mme LASNIER:
 - 25 CE1/CE2 avec Mme LECOINTE;
 - 26 CE2/CM1 avec Mme DOUAI et Mme PETIT-SANDROLINI, toutes deux nouvelles enseignantes à Villebarou ;
 - 26 CM1/CM2 avec Mme ROUSSEAU:
 - 26 CM1/CM2 avec Mme NORGUET.

9.8.3. Pot de rentrée des enseignants le jeudi 27 septembre 2018 à 18h

Le 27 septembre, à la Maison de l'Enfance, aura lieu un pot de rentrée qui sera l'occasion de rencontrer l'équipe enseignante, annonce Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire.

9.9. Enfance Jeunesse

9.9.1. ALSH et Salle des Jeunes/Activités et séjours de l'été 2018/Bilan

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, dresse un bilan positif des activités de l'été, avec : <u>Pour l'ASLH</u> :

- plusieurs camps ont été organisés sur la période juillet/aout, pour 12 enfants à chaque fois : camp Léo Parc pour la somme de 1 314,40€, camp Équestre pour la somme de 1 814€ et un camp Karting pour la somme de 1 668€ :
- sorties du mois de juillet : Festimômes pour 550€ de droits d'entrée et 139,70€ de transport, Kids Paradise pour 165€ et 83,60€ de transport, Lulu Parc pour 420€ et 360.80€ de transport,
- sorties du mois d'août : Family Parc pour 455,40€ de droits d'entrée et 180,40€ de transport, Gadawi Parc pour 322€ d'entrées et 180,40€ de transport, Lac de la Pinçonnière et le Parc des Mées pour le tarif unitaire de 83,60€.
- stages Tennis, Grands jeux, et sportifs, encadrés par Christophe GALLOYER.

Pour la Salle des Jeunes :

- ouverture à partir de la dernière semaine du mois de juin jusqu'à fin août, avec une fréquentation moyenne de 29 jeunes par jour en juillet et 21 jeunes en août,

- Sortie à Center Parcs pour 24 jeunes pour 459€, Appic, nouvelle animation escalade, bivouac avec animation de Koh Lanta pour 10 jeunes pour un montant de 1 296€, Laser Lander pour 450€, Parc Astérix pour 28 jeunes pour un montant de 626,50€;
- parties de cache-cache sur Blois où seuls 4 jeunes ont participé, grands jeux en forêt ;
- projet radio avec 10 jeunes, avec mise en place de deux émissions d'1 heure, diffusion en direct à la Salle des Jeunes, projet à continuer le mercredi ;
- 15 ados ont participé à un atelier de création d'une chanson sur 3 semaines, avec Camille ESTEBAN : première semaine écriture d'une chanson, deuxième semaine enregistrement de la chanson et troisième semaine réalisation d'un clip. Le visionnage du clip aura lieu fin septembre en présence des parents et des élus.

9.9.2. Accompagnement à la scolarité/Bilan de l'année 2017-2018

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, annonce qu'onze enfants ont bénéficié d'un accompagnement sur une année complète. Tout d'abord identifiés par les enseignants, et avec l'accord des parents, ces enfants bénéficient d'un accompagnement d'aide aux devoirs et d'un projet pédagogique, le but étant de les faire progresser en lecture, écriture, calcul, et leur apprendre à s'exprimer à l'oral.

9.9.3. EMA et EMS/Rentrée 2018-2019

Madame Katia LE PALABE, Adjointe au Maire, annonce que lors du forum des associations il y a eu beaucoup d'inscriptions pour les écoles des arts, des sports et du cirque. En conséquence, il a été décidé de créer deux groupes le lundi pour le cirque, et le lundi et vendredi soir pour le sport. Les groupes seront composés de 20 enfants maximum à chaque séance.

9.10. Marchés Rapporteur : Monsieur Dominique POIRRIER

9.10.1. Marché d'automne et Troc Plantes le samedi 13 octobre 2018

Monsieur Dominique POIRRIER, Conseiller Municipal Délégué, annonce que le 3ème marché d'automne se déroulera le samedi 13 octobre de 8h30 à 12h30 en association avec le marché Troc'Plantes. Un marchand d'huitres et 12 à 15 autres artisans seront présents.

9.11. Personnel Rapporteur : Monsieur Philippe MASSON

9.11.1. Actualité concernant le personnel municipal

Monsieur le maire expose,

- le départ de Claire CENS, son remplacement à la direction de la Salle des Jeunes est assuré par Aurélie ALZY, cette dernière étant remplacée au poste de responsable adjoint ALSH par Baptiste AMIOT ;
- le départ de Pauline VICENTE Multi Accueil, suite à la fin de son contrat d'apprentissage et à l'obtention de son CAP Petite Enfance ;
- le départ d'Eric FERRAND Service Aménagement du territoire, qui a été recruté par une autre collectivité plus proche de son domicile. Ses fonctions à Villebarou ont pris fin depuis le 16 août dernier, un recrutement est en cours.

10. Démocratie participative

10.1. Comités consultatifs

10.1.1. Nature et Environnement/Réflexions en cours Rapporteur : Mr Dominique POIRRIER

Monsieur Dominique POIRRIER, Président de ce comité consultatif, rapporte une réunion fin septembre début octobre pour continuer la réflexion sur le fleurissement de la commune en concertation avec le Conseil des Sages.

10.1.2. Innovation sociale/Réflexions en cours Rapporteur : Mme Violette RICTER

Madame Violette RICTER, Présidente de ce comité consultatif, annonce que la prochaine réunion se déroulera le jeudi 20 septembre. Elle a pour but de finaliser la participation du comité au repas des séniors.

10.2. Conseil des Sages/Réflexions en cours

Madame Violette RICTER, Conseillère Municipale, expose différentes thématiques étudiées par le Conseil des Sages dont :

- réunion de rentrée le 19 septembre,
- démission d'un membre du conseil des sages : Mme Boisseau,
- embellissement de la commune,
- histoire de la commune, le Conseil des Sages demande l'aide de tous,
- des problématiques liées aux points d'apports sélectifs sur la commune régulièrement saturés

-

10.3. Conseil des Jeunes/Réflexions en cours

Rapporteur: Mme Laurence DESROCHES

Au titre des activités et réflexions menées par le Conseil des Jeunes, Madame Laurence DESROCHES, Conseillère Municipale, évoque notamment, le départ de Claire CENS remplacée par Aurélie ALZY, un projet de boom, un projet Internet, un projet Santé, un projet Aire de jeux pour les 12/18 ans, qui a d'ailleurs fait l'objet de la participation à un concours des Conseils des Jeunes du Loir et Cher dont le résultat est attendu en septembre, l'aide systématique apportée par des membres à chaque manifestation de la commune.

10.4. Cercle des bénévoles/Réflexions en cours

Rapporteur : Mme Christine ÉPIAIS

Rapporteur: Mme Violette RICTER

Se faisant la porte-parole du cercle des bénévoles, Madame Christine ÉPIAIS, Conseillère Municipale, rapporte que celui-ci est composé de 24 personnes, essentiellement au niveau de la bibliothèque mais aussi à la ludothèque. Avec l'aide de Chantal COUPÉ, ils ont été à l'initiative de plusieurs expositions : Fèves et Compagnie, Marie CURIE, Centenaire de la guerre 14/18. Différents projets sont à l'étude pour 2019 : exposition de masques et carnaval, Autrefois l'école à Villebarou avec un concours de dictée publique, déplacement de la boîte à livres initialement placée à la Maison de l'Enfance dans l'ancienne cabine téléphonique près de l'église nécessitant le concours des services techniques pour une remise en état préalable. Le traditionnel repas des bénévoles aura lieu le 07 décembre au restaurant blaisois l'Embarcadère, choix à l'unanimité de la commission Loisirs – Culture en raison de la proposition de menu et du cadre proposé.

11. Informations diverses

Rapporteur: Monsieur Philippe MASSON

Monsieur le Maire a souhaité apporter quelques précisions sur les points suivants :

- Vif mécontentement du président de la société BSTP suite à la délibération du conseil municipal de juillet refusant d'accéder à sa demande de modifier le PLU communal. Pour rappel, la demande de révision visait à rendre légale l'activité de cette entreprise installée depuis de nombreuses années en terrains agricoles en toute méconnaissance des règles d'urbanisme applicables à ces parcelles. Monsieur le maire lui a alors notamment rappelé les raisons qui ont motivé ce refus et la fin prononcée de cette activité à Villebarou.
- Présence « tolérée » des gens du voyage sur le foirail pendant l'été: Monsieur le maire explique que ces populations ont été contraintes de chercher sur les territoires d'Agglopolys, des lieux alternatifs à ceux habituellement occupés. En effet, la zone d'accueil spécifiquement prévue à leur intention à la Chaussée St Victor était alors inutilisable du fait de l'intensité de la chaleur restituée par les sols en béton due aux fortes températures de cet été. Par ailleurs, Agglopolys avait obstrué l'entrée de la zone de la Boire empêchant l'accès à un espace généralement utilisé. Monsieur le maire affirme avoir préféré tolérer la présence d'une dizaine de caravanes et transiger avec eux, en considération du fait que toute mesure d'expulsion par les services préfectoraux compétents leur assurait de toute manière une semaine de tranquillité, mais moyennant le respect des lieux et de laisser propre le site à leur départ.

Tous les exposés et informations de l'ordre du jour de ce Conseil Municipal étant épuisés, Monsieur le Maire déclare la séance close.

La séance a été levée à vingt-deux heures quinze.

* * * * * * *

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE LUNDI 15 OCTOBRE 2018 A 20H30

* * * * * * * * *